



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS À CARACTÈRE FESTIF DANS L'AUBE

Troyes, le 21 décembre 2021

Par arrêté préfectoral du 21 décembre 2021, M. Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, interdit sur l'ensemble du département de l'Aube les rassemblements à caractère festif (rave-party, teknival) ainsi que la circulation des véhicules transportant du matériel de son destiné à ces évènements, à compter du vendredi 24 décembre 2021 à 18h00, jusqu'au lundi 3 janvier 2022 à 10h00, afin de prévenir les troubles à l'ordre public occasionnés par ces évènements.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10